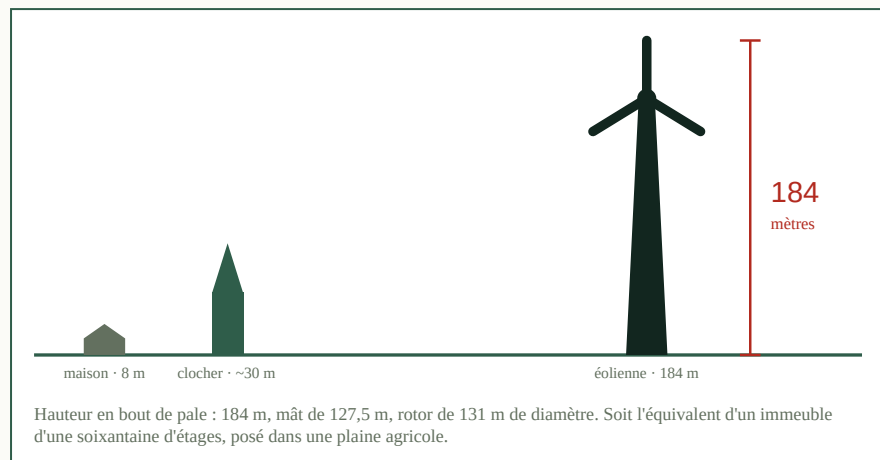


SIX ÉOLIENNES DE 184 MÈTRES SONT DÉJÀ AUTORISÉES ICI.

UN GROUPE SUISSE VEUT EN AJOUTER D'AUTRES.

Le parc des Chagnasses et ses six éoliennes ont été autorisés en 2022 : **six machines de 184 m de haut**, la plus proche à **1 344 m du bourg**. Un second projet, porté par **Volkswind**, filiale du groupe suisse Axpo, est aujourd'hui à l'étude sur Cram-Chaban et Courçon. Le mât de mesure du vent est déjà installé. **Il est encore temps de réagir et de repousser ce projet.**

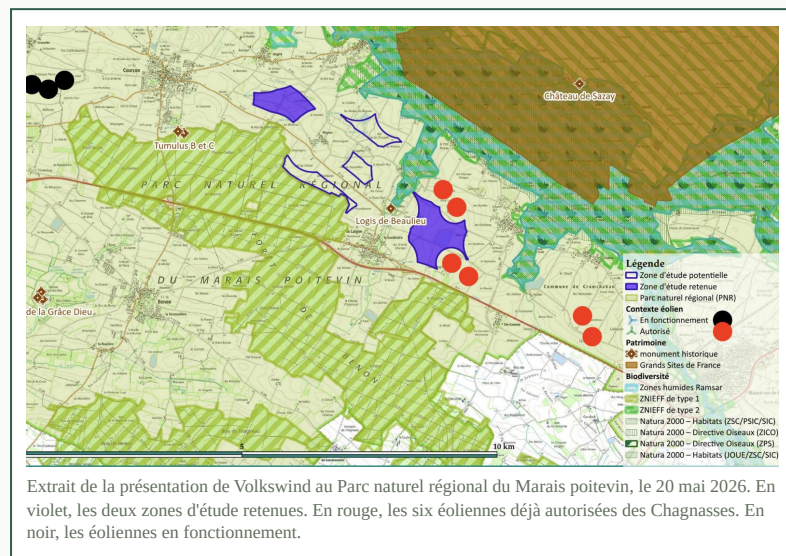


x16

Depuis le centre du bourg, la machine la plus proche occupera **seize fois la hauteur apparente de la pleine lune** — 8,3° de champ visuel, contre 0,52° pour la lune.

13 500 m²

La surface balayée par les pales d'une seule machine : près de deux terrains de football, tournant à plus de 200 km/h en bout de pale.



LES DEUX ZONES RETENUES SONT DANS LE PARC NATUREL RÉGIONAL

La zone sud jouxte le **Logis de Beaulieu**, monument historique. Autour : le **Château de Sazay**, monument historique, les **Tumulus**, un Grand Site de France, des zones humides classées Ramsar depuis novembre 2023, et des périmètres Natura 2000.

Un Parc naturel régional, un classement Ramsar et un périmètre Natura 2000 ne protègent pas un décor : ils protègent un système vivant. Le Marais poitevin est une **zone humide** — un milieu qui filtre l'eau, absorbe les crues et sert de halte à des centaines de milliers d'oiseaux migrateurs entre l'Europe du Nord et l'Afrique. Le label **Ramsar** distingue les zones humides d'importance mondiale, les milieux qui disparaissent le plus vite sur la planète. **Natura 2000** protège, à l'échelle européenne, les espèces et les habitats qui n'existent plus ailleurs. Et la **charte du Parc naturel régional** engage les communes à préserver l'ensemble. Ces équilibres tiennent à peu de chose : une haie arrachée, un couloir de vol coupé, quelques hectares de plaine perdus pour les busards ou les outardes, et c'est une population entière qui s'éteint sur le territoire. Ce qui disparaît ici ne revient pas.

RIEN N'EST JOUÉ, L'ÉTUDE N'EST PAS ENCORE DÉMARRÉE, C'EST LE MOMENT DE FAIRE ENTENDRE VOTRE VOIX

Janv. 2025

Premier courrier adressé aux mairies

Courant 2025

Rencontres avec les propriétaires fonciers, les seuls à en tirer un revenu

Avril 2026

Déclaration du mât de mesure du vent

Mai 2026

Présentation au Parc naturel régional, qui a déjà attaqué en justice le parc des Chagnasses

Été 2026

Montage du mât de mesure

Aujourd'hui

C'est le moment où l'on peut encore peser

QUATRE CHOSSES À SAVOIR AVANT DE VOUS FAIRE UNE OPINION

LA FRANCE N'A PAS BESOIN DE CES ÉOLIENNES

Au premier semestre 2026, le prix de l'électricité a été **négatif pendant 407 heures** : **10 % du temps, on paye les producteurs d'énergie pour qu'ils cessent de produire**. Il y a trop de production aux mauvais moments, et RTE arrête déjà des éoliennes existantes car le réseau électrique sature.

Notre électricité est décarbonée à **95,2 %**, un record. **13,6 GW** d'éolien attendent d'être raccordés au réseau, pour un besoin de 7 GW d'ici 2030 : les éoliennes en attente représentent déjà le double de ce qu'il faut. **Aucun site nouveau n'est nécessaire pour tenir la trajectoire nationale**.

Depuis avril 2026, l'État demande d'ailleurs aux préfets de **renouveler les parcs existants** plutôt que d'en créer de nouveaux.

VOTRE MAISON, PERSONNE NE VOUS LA RACHÈTERA

Dans une affaire jugée en 2020, une expertise judiciaire a chiffré la perte de valeur d'une maison voisine d'éoliennes entre **10 et 20 %**. La Cour de cassation a confirmé le constat — et jugé qu'il n'ouvrait droit à **aucune indemnisation**.

On vous opposera l'étude officielle qui annonce « seulement 1,5 % ». Lisez-la : elle ne publie **aucun résultat en dessous de 1,5 km**, faute d'un nombre suffisant de ventes. Les maisons les plus proches ne se vendent pas — c'est précisément pour cela qu'elles n'apparaissent nulle part dans les statistiques.

Dans le volet « enquête » de cette étude, une agence immobilière estime qu'**une maison située à 700 mètres perd 40 % de sa valeur**.

UNE COMMUNE QUI A DÉJÀ BEAUCOUP DONNÉ

16 juin 2023. Le plus gros séisme en France depuis 20 ans. L'épicentre était ici. **Plus de 200 logements ont été déclarés inhabitables** entre Cram-Chaban, La Laigne et La Grève-sur-Mignon. Des familles ont vécu en mobil-home pendant plus de deux ans.

S'y ajoutent cinq bassines construites puis jugées illégales par la justice administrative, et une sécheresse dont les dégâts ne sont plus indemnisés dans une vingtaine de communes du département.

On vient aujourd'hui nous proposer des machines de 184 mètres. **À quel moment considère-t-on qu'un territoire a assez donné ?**

QUI GAGNE, QUI PAIE

Un loyer annuel pour **une poignée de propriétaires** de parcelles.

20 % de l'impôt éolien pour la commune — le reste va à l'intercommunalité et au département.

Zéro euro pour les riverains, qui supportent la vue, le bruit, le balisage nocturne et la perte de valeur.

Et pour garantir le démantèlement des éoliennes dans vingt ans : une société de projet **au capital de 10 000 euros**. Si elle disparaît, la charge revient au propriétaire du terrain, puis à la commune.

ET NOUS N'AVONS PAS ENCORE PARLÉ DE...

la saturation visuelle et la sensation d'**encerclement**, avec les éoliennes déjà présentes et projetées tout autour de nous

les migrations d'oiseaux et les atteintes à la **faune** du Marais poitevin, situé sur la principale voie de migration de la façade atlantique

le non-respect du **Parc naturel régional**, dont la charte protège les paysages et dont le schéma éolien classe ce secteur en zone de vigilance

SOYONS CLAIRS

Nous ne disons pas que les éoliennes rendent malade. Nous ne disons pas que la France doit renoncer aux énergies renouvelables. **Nous disons que ce projet-ci, ici, maintenant, n'est pas nécessaire, que ses bénéfices pour le village, et même pour la France, sont nuls, et que ses nuisances et ses risques sont hors de proportion avec ce qu'il apporte.**

VENEZ À LA RÉUNION PUBLIQUE

C'est le seul moment où les habitants seront réunis face au porteur du projet. Quatre questions à lui poser :

- 1** Combien de machines, de quelle hauteur, et à quelle distance de nos maisons ?
- 2** Quels points de vue seront retenus dans votre étude paysagère, et nos hameaux en font-ils partie ?
- 3** Comment traiterez-vous l'effet cumulé avec les six éoliennes déjà autorisées des Chagnasses ?
- 4** La France a produit 95 % d'électricité décarbonée et connu plus de 400 heures de prix négatifs au premier semestre. En quoi ce parc change-t-il la trajectoire énergétique française ?

RÉUNION PUBLIQUE : [LIEU]